ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE EN VAL DE SIENNE

Année 2008

N° 8

N° ISSN : 1954-9652

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

DANS CE NUMÉRO :

- Le contrat de concession de Patient Camille Boudier de la Valleinerie à Chanteloup, l'un des 12 qui libérèrent le chevalier Destouches.
- Le bourg de Percy vu de la plateforme du clocher de l'église Saint Jean-Baptiste
- Les membres du conseil d'administration de l'association, issus de la dernière assemblée générale
- Congrès de l'ANAPVA et de la SPPEFF à Coutances les 17-19 octobre 2008
- Epitaphes sélectionnées sur le tombeau de la famille Pignet-Desmezières dans le cimetière de Saint-Denis-le-Gast.
- Temples du Chefresne : le petit temple sera restauré
- Portrait de Ludovic Houyvet, instituteur à Lengronne.

LE CONTRAT NON RESPECTÉ DEPATIENT CAMILLE BOUDIER DE LA VALLEINERIE

Les deux obélisques et la croix qui marquaient les sépultures ont été enlevés en deux périodes : l'obélisque de madame Abaquesné de Parfouru semble avoir été démonté en 1987 ; le second, de Camille Boudier de la Valleinerie, en 2005, ainsi que la croix.

Je crois qu'il est utile de publier le contenu du contrat de concession qui détermine le statut juridique de cette concession historique et artistique:

Arrêté de concession :

Nous Vallet Aimable Philippe Noël, adjoint / de la commune de Chanteloup, canton de Bréhal / par l'empêchement de M le maire / vu la demande en date du sept septembre mil / huit cent soixante-douze qui nous a été adressée / par monsieur Boudier de la Valleinerie Marie / Joseph Camille, propriétaire domicilié à Chanteloup / afin d'obtenir dans le cimetière de cette commune / la concession perpétuelle d'une portion de terrain / contigu à la croix ayant cinq mètres carrés où sont inhumées / son père M Boudier de la Valleinerie / décédé le vingt-trois mai mil huit cent soixante-cinq / sa mère madame Boudier de la Valleinerie née / Abaquesné de Parfouru, décédée le six juin mil / huit cent soixante un et son petit-fils M / de Lancesseur Théodule Marie Gaétan décédé le / six janvier mil huit cent soixante-dix / vu le décret du vingt-trois prairial an XII / vu l'ordonnance royale du six Xbre mil huit cent quarante-trois / vu la délibération du conseil municipal en / date du dix août mil huit cent soixante-deux / approuvée par M le sous-préfet le douze / décembre de la même année / arrêtons : / article 1er : Il est concédé à perpétuité à / monsieur Boudier de la Valleinerie Marie-Joseph-Camille qui accepte la portion de terrain contiguë / ayant une superficie de cinq mètres carrés dans le / cimetière de Chanteloup, proche la croix, au nord / où sont inhumés son père Monsieur Boudier de / la Valleinerie, chevalier de la Légion d'Honneur / ancien capitaine d'infanterie et ancien maire de / Chanteloup, décédé le vingt-trois mai mil huit cent / soixante-cinq, sa mère madame Boudier de la / Valleinerie née Abasquesné de Parfouru décédée / le six juin mil huit cent soixante un et de son petit fils monsieur de Lancesseur Théodule-Marie / Gaétan décédé le six janvier mil huit cent soixante / dix où sont élevés des tombeaux et croix entourés / de grilles / article 2 : cette concession perpétuelle est faite / moyennant la somme de douze cent francs / que monsieur Boudier de la Valleinerie est / tenu de verser immédiatement dans la / caisse du percepteur municipal dans laquelle / somme en compris le tiers revenant aux pauvres / de la commune. / Article 3 : monsieur Boudier de la Valleinerie / payera en outre à qui de droit tous / les frais de timbre et enregistrement aux / quels la présente concession donnera lieu. / Article 4 : Il sera tenu de se conformer au / règlement concernant la police du cimetière et à / toutes les dispositions de la délibération du conseil / municipal précitée du dix août mil huit cent soixante-deux. / fait à la mairie de Chanteloup le huit septembre / mil huit cent soixante-douze. / Pour le maire empêché / l'adjoint / A Gallet / C Boudier de la Valleinerie / Enregistré à Bréhal le neuf septembre mil huit cent soixante-douze, n° 54 / quarante-huit francs et neuf francs soixante centimes = cinquante-sept francs soixante centimes / 57,60 f.

Ce démontage s'apparente à une violation de sépulture aucune autre personne ne pouvait y être inhumée en raison du caractère même du contrat. L'objectif est de faire remonter les trois monuments dans leur aspect d'origine et de privilégier ce remontage dans un objectif de valorisation patrimoniale. Le meilleur choix serait le don à la commune.

Les membres du conseil d'administration de l'association :

(par ordre alphabétique du patronyme)

Jean-Claude Bisson : président association ;

Jean-Claude Bossard : bénévole ;

Marcel Bourdon : président de la CDC de Percy ;

Jacky Brionne : bénévole ;

Marie-Thérèse Cueff : bénévole ;

Nicole De Villars : déléguée Eglise Réformée de France ;

Jacques Desmonts : bénévole ;

Raymond Dupard : bénévole ;

Claude Gardin : président de la CDC de Gavray ;

Christian Gosselin : président de l'OTSI de Villedieu ;

Roland Guaine : délégué des communes isolées ;

Jean-Yves Guillou : président de la CDC de Villedieu, Conseiller Général du canton de Villedieu ;

Emilienne Jolivet : bénévole ;

Jean Le Maux : Conseiller Général du canton de Percy ;

Edgard Leblanc : bénévole ;

Pierre Lechevallier : président d'association ;

Serge Leneveu : CDC Percy ;

Colette Mondin : déléguée de la CDC de Villedieu ;

Guy Nicolle : Conseiller Général du canton de Gavray ;

Suzanne Noël : directrice de station de Villedieu ;

Marcel Porée (abbé) : Eglise Catholique (doyenné de Villedieu) ;

Hubert Queuniet : délégué de la CDC de Villedieu ;

Jean-Louis Richard : délégué de la CDC de Gavray ;

Philippe Vassaux : président de la Société d'Histoire du Protestantisme en Normandie ;

Stéphane Villaespesa : président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne ;

Jean Yvon : bénévole ;

Percy d'en haut :

Il ne faisait pas très beau en ce matin du samedi 4 octobre 2008, ou avec Philippe Legallet, maire, nous sommes montés jusque sur la balustrade du clocher de l'église de Percy. Il en avait l'habitude, moi nettement moins ; mais après les clochers de Sainte-Cécile, de Villedieu, ce fut une belle découverte. Une occasion de mieux découvrir le développement de l'agglomération. Approcher au plus près le béton de la flèche, que j'ai toujours comparé à un rubis posé par l'architecte sur la tour néogothique, se rendre compte de sa fragilité, mieux apprécier l'ordonnance de la reconstruction; tels furent quelques aspects de cette ascension. Les 3 cloches qui se trouvent dans le beffroi sont de taille impressionnante.

SPPEF : Congrès de l'ANAPVA à Coutances

Le congrès national de l'association des villes et pays d'art et d'histoire c'est tenu à l'hôtel de ville de Coutances en cette fin de semaine des 17-18-19 octobre. Catherine De Vos de Granville avec les bénévoles de l'association locale, se chargea de la préparation de ce congrès. Les délégués de la SPPEF, issus des ZPPAUP et des Centres Historiques de France, ont participé aux travaux où se retrouvèrent des architectes des bâtiments de France, notamment monsieur Germaine, nouvel ABF de la Manche, mais aussi des urbanistes ayant œuvré sur le territoire. La journée de travail du samedi fut extrêmement intéressante par la nature des interventions. Monsieur Jean-Yves Guillou, adjoint au maire de Villedieu, fut l'un d'eux et présenta dans la matinée du samedi la démarche de réflexion initiée par la nouvelle municipalité afin de créer une ZPPAUP (zone de patrimoine protégé, architectural, urbain et paysager. L'objectif étant de mieux protéger, valoriser le patrimoine de la ville.

Sur cette image, de gauche à droite : MM Guillou, conseiller général, adjoint au maire et président de la CDC ; Germaine, ABF départemental; Chauve, de la SPPEF, président du congrès.

SAINT-DENIS-LE-GAST : ÉPITAPHES SÉLECTIONNÉES

Une haute stèle se dresse à proximité de la grande croix du cimetière de Saint-Denis-le-Gast, dans le quartier des concessions perpétuelles. Elle rappelle l'existence d'une des grandes familles qui vécut dans la commune. Jean-Baptiste-François Pignet fut maire de la commune de Saint-Denis-le-Gast. L'épitaphe gravée sur la stèle est parmi celles des plus importantes que nous puissions rencontrer dans le Val de Sienne.

La concession dite de famille contient les sépultures de : Jean-Baptiste-François Pignet—Gustave Pignet—Pélagie Leclerc—Octavie Pignet Des Mézières. Voici la restitution sur les deux faces du monument des épitaphes destinées au couple Pignet Des-Mézières-Lelerc, je cite : « **Ici repose le corps / de Jean-Baptiste-François-Justin / Pignet Desmezières / décédé le 8 mai 1847 / à l'âge de 76 ans / bon époux / bon père / maire intègre et juste / il fut d'une inépuisable bienfaisance / pour les pauvres / dont il se montra toujours / le père dévoué et le protecteur zélé / il fut regretté de tous / et sa mémoire est vénérée et bénie / avec lui repose Gustave Pignet / son fils mort à 20 ans. / Priez Dieu pour eux.** La face opposée contient, je cite : « unis pendant la vie / ils ne sont pas séparés / dans la

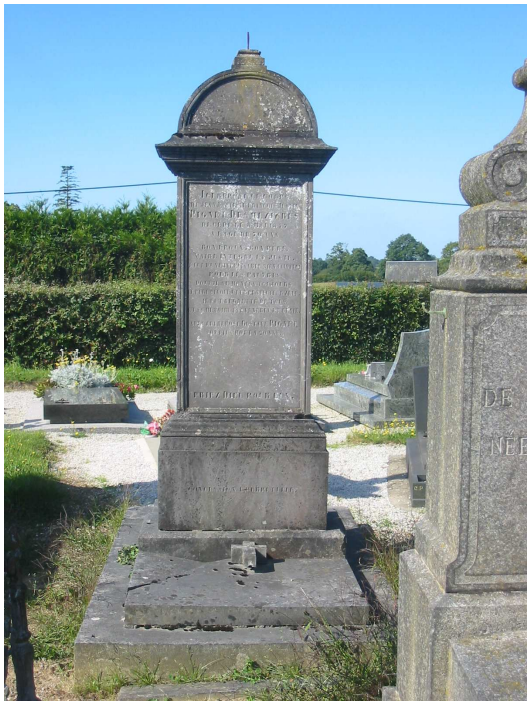

tombe. / **Ici repose / le corps de dame / Pélagie Leclerc épouse de / Mr Justin / Pignet des Mézières / née au Mesnil-Aubert le 14 / décembre 1787 et décédée à Saint-Denis-le-Gast / le 28 octobre 1869 / ne pleurez pas comme ceux qui sont sans espérance / 1ère Thes.Ch / Elle a ouvert sa main / à l'indigent. / Elle a étendu ses bras vers le pauvre. La loi de la clémence était sur ses lèvres / Prov. Ch 31. Priez Dieu pour le repos de son âme** ».

Le verset « Elle a ouvert sa main / à l'indigent. / Elle a étendu ses bras vers le pauvre. La loi de la clémence était sur ses lèvres » sont extraits des « Paroles de Lemuel, roi de Massa » et du poème acrostiche sur « la femme parfaite » : Livre des proverbes, livre VIII, chapitre 31 et livre IX, versets 20 et 26. Le verset sélectionné « ne pleurez pas comme ceux qui sont sans espérance » est extrait de la 1ère épitre de saint Paul, Silvain et Timothée aux Thessaloniciens, chapitre 4, verset 13.

Ces épitaphes, héritage du XIXe témoignent d'un autre art de vie, d'une relation différente à l'autre. Pour combien de temps restera t'il encore debout ? Impossible d'y répondre tant il est soumit aux conditions climatiques. La dalle sur laquelle repose cette stèle est fendue en deux et se trouve en équilibre précaire. Elle est désormais un rare témoignage d'une période où l'espérance et ce qu'il avait bon et de marquant dans chaque individu était porté à la connaissance de tous.

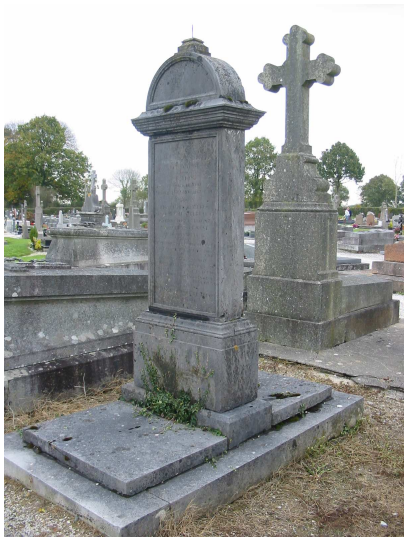

Le petit temple du Chefresne sera restauré

La décision a été prise au cours de la réunion du conseil municipal du jeudi 30 octobre 2008. Jean-Claude Bossard, maire, a tout d'abord fait le point définitif du compte financier du précédent programme de réhabilitation des ruines du grand temple. J'étais invité à cette réunion pour intervenir auprès des élus et leur dire combien nous étions attachés à poursuivre l'œuvre commencée. Ce fut aussi le moment propice de dire à la plupart des élus présents combien ils s'étaient déjà investis depuis ce premier jour de 2001 où le conseil municipal avait acheté les deux temples. Les 10 élus présents se sont exprimés et par 9 voix pour et 2 contre (dont un pouvoir) , le conseil municipal a pris la décision de poursuivre le travail commencé jusqu'à son complet achèvement. Je remercie cette sage décision des élus, désireux avant tout de conserver le patrimoine communal, en engageant les moyens financiers indispensables à la restauration du petit temple. L'héritage protestant de la commune sera donc entièrement réhabilité. Neuf élus ont compris la richesse de cet héritage. Nous pourrons ainsi, à terme, utiliser le site pour mieux le faire apprécier.

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE EN VAL DE SIENNE

Hébergement internet: lechefresne.fr

Les journaux publiés sont visibles sur le site « lechefresne.fr » au format PDF . Ils peuvent être consultés et imprimés en couleur.

Le Granvillais, organe de défense républicaine, daté du 21mai 1927 (AD 50) :

L'hebdomadaire informe ses lecteurs qu' « au milieu d'une nombreuses affluence ont été célébrées, à Lengronne, les obsèques du regretté instituteur M Ludovic Houyvet. On remarquait notamment M Fuster, inspecteur d'académie de la Manche ; MM Cassan et Salomon, inspecteurs primaires ; MM Lecaplain et Lepesant, conseillers généraux ; le maire et le conseil municipal de Lengronne, tout le personnel enseignant du canton. Au cimetière, M Cassan, inspecteur primaire d'Avranches, adressa quelques paroles émues et émouvantes à la mémoire de M Houyvet. M Fuster, inspecteur d'académie, prononça l'oraison funèbre du défunt. Il rappela sa carrière universitaire, rendit hommage à son mérite professionnel. M Fuster évoqua ensuite l'artiste que fut M Houyvet, musicien, poète, graveur ».

Ludovic Houyvet : l'homme qui fit du bien avec du beau

Ludovic-Octave-Constant-Elie Houyvet, fils de Ludovic-Edwige et d'Octavie-Marie Lebourg, est né le 30 mai 1880 à Brévands. Il se marie à Jeanne-Marie-Louise Selnet, le 20 février 1904, à Paris dans le 17e arrondissement. Elle y naquit le 19 mars 1880. Trois enfants naissent de cette alliance : Reine-Marie-Edwige, née le 16 juillet 1905 – Gilbert-Gabriel, né le 21 mars 1908 et Solange-Clovice, née le 24 novembre 1916. Ce grand artiste, selon les propos de monsieur Fuster, exerça ses fonctions à Saint-Lô (1898-1900), Flamanville (1900-1902), Granville (1902-1909, puis Lengronne (1909-1927), où obtient, à Lengronne, l'autorisation de remplir les fonctions de secrétaire de mairie, à partir du 11 juillet 1910. Il s'éteint le 7 mai 1927 et ses obsèques célébrés le 10 suivant. Son corps est enseveli dans le cimetière communal, en bordure de l'allée nord-ouest. Le tombeau de granit, qui recouvre sa sépulture, a malheureusement perdu le médaillon qui représentait son portrait. Voici ce qu'en dit le bulletin départemental de l'instruction primaire de la Manche de mai-juin 1927 : « M Houyvet fut élève de l'école normale de Saint-Lô (1897-1900) ; il débuta sa en qualité de stagiaire à Flamanville. Puis après sa nomination de titulaire adjoint à Granville (Notre-Dame), il devint instituteur à Lengronne. M Houyvet était titulaire de la médaille de bronze et officier d'académie. Ses obsèques furent célébrées le 10 mai en présence d'une assistance nombreuse, où figuraient MM Cassan et Salomon, inspecteurs primaires et l'inspecteur d'académie de la Manche, M Fuster, prononça l'oraison funèbre « de cet excellent instituteur et de ce grand artiste qui a passé sa vie à faire du bien avec du beau ». Le personnel enseignant de la Manche gardera pieusement le souvenir de M Houyvet, qui mit toujours, et avec un admirable dévouement, ses beaux talents de graveur, de dessinateur et de peintre au service de l'école laïque ». Parmi ses productions, citons: Images d'Epinal, bois de « en famille », décorations de l'école de Hambye, du cercle populaire de Coutances, cartes postales pour l'emprunt, programmes pour le « foyer des blessés », tableaux des instituteurs morts à la guerre.

Que reste t'il de son œuvre ?

Plusieurs tableaux sont

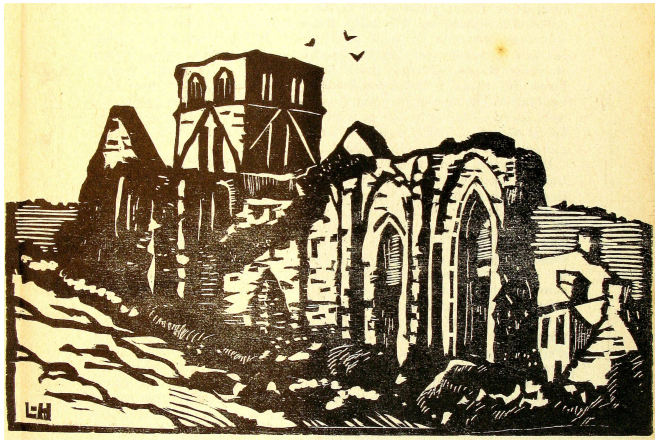

conservés, en réserve, au musée du vieux Granville. L'artiste réalisa une grande toile peinte que l'on déroule dans le cadre d'un décor théâtral; elle est conservée à la mairie de Hambye. Un bois gravé est conservé à l'abbaye de Hambye. Des communes lui commandèrent des tableaux à la mémoire des morts pour la France : Lengronne, Hambye, Saint-Maur-des-Bois. Les œuvres achetées pour le musée de Saint-Lô ont disparu sous les bombes en 1944. Des décors de l'école de Hambye, dans les anciennes halles : il ne reste rien. La création de la mairie dans les locaux fit sans doute disparaître l'œuvre.

Auteur et responsable de la publication : Jacky Brionne. Texte et photographies de l'auteur sauf indication contraire.